



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 30 AVRIL 2014

14.04.050 – 1/10

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 23 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le trente avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL*		X	Fabienne MONTAUD
Vice-Présidents				No uredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND*		X	Thierry MARTY
Hélène ESTRADA	X			Jean-Paul GARRAUD*		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME*	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD*	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE*		X	Alexandre PEUS*	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY*	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT	X		
Jean-Louis d'ANGLADE*	X			Loïc MAGNAN*		X	Gérard HENRY
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON*		X	David REDON
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS*	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER*	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE*		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	58	9	
Catherine BERNADEAU*		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			67

Madame Hélène ESTRADA a été nommée secrétaire de séance

14.04.051 – 2/10

ADMINISTRATION GENERALE
COMMUNICATION DES ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SEANCE DU 16 AVRIL 2014

En application des délibérations n°10.12.010 du 29 décembre 2010, n°10.07.112 du 03 juillet 2012, n°13.05.068 du 16 mai 2013 et n°13.10.136 du 11 octobre 2013, n°13.12.202 du 18 décembre 2013 lui donnant délégation de certaines attributions du conseil, Monsieur le président a été amené, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes, dont il informe le conseil communautaire :

Administration générale

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
2014-AJ-n°060	Marché public n°2014-03	Achat de consommables informatiques	SARL MAKESOFT	Coût unitaire variant de 5,55 € HT, soit 6,66 TTC à 44,35 € HT, soit 53,22 € TTC selon le type d'imprimante et de 0,51 HT, soit 0,61 € TTC, à 20 € HT, soit 24 € TTC pour les supports numériques	1 an à compter du 10/03/2014 reconductible 1 fois pour une période d'un an

Envoyé en préfecture le 05/05/2014

Reçu en préfecture le 05/05/2014

Affiché le



Transport

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
2014-AJ-n°054	Avenant n°1 au marché public n° 2013-24	Marché à bons de commande - Transport des élèves handicapés - lot 1 : desserte des écoles de Guîtres - Modification des taux de TVA de 7 à 10 % - Précision sur l'affectation des élèves (réalisée par la commission des droits à l'autonomie des personnes handicapées et de l'inspection académique)	VORTEX	<u>Coûts unitaire par trajet :</u> - inférieur ou égal à 10 km : 40,50 € HT, soit 44,55 € TTC - supérieur à 10 et inférieur à 20 km : 48,60 € HT, soit 53,46 € TTC - supérieur à 20 km et inférieur à 30 km : 51,30 € HT, soit 56,43 € TTC - supérieur à 30 km : 54 € HT, soit 59,40 € TTC	Année scolaire 2013 / 2014

Envoyé en préfecture le 05/05/2014

Reçu en préfecture le 05/05/2014

Affiché le



2014-AJ-n°062	Avenant n°1 au marché public n° 2013-24	Marché à bons de commande - Transport des élèves handicapés - lot 2 : desserte école de Coutras - Modification des taux de TVA de 7 à 10 % - Précision sur l'affectation des élèves (réalisée par la commission des droits à l'autonomie des personnes handicapées et de l'inspection académique)	VORTEX	<u>Coût unitaire par trajet :</u> - inférieur ou égal à 10 km : 38,70 € HT, soit 42,57 € TTC - supérieur à 10 et inférieur à 20 km : 45 € HT, soit 49,50 TTC - supérieur à 20 km et inférieur à 30 km : 45,90 € HT, soit 50,49 € TTC, - supérieur à 30 km : 46,80 € HT, soit 51,48 € TTC	Année scolaire 2013 / 2014
2014-AJ-n°063	Avenant n°1 au marché public n° 2013-24	Marché à bons de commande - Transport des élèves handicapés - lot 3 : desserte des établissements de Libourne - Modification des taux de TVA de 7 à 10 % - Précision sur l'affectation des élèves (réalisée par la commission des droits à l'autonomie des personnes handicapées et de l'inspection académique)	VORTEX	<u>Coût unitaire par trajet :</u> - inférieur ou égal à 10 km : 46,80 € HT, soit 51,48 € TTC - supérieur à 10 et inférieur à 20 km : 54 € HT, soit 59,40 € TTC - supérieur à 20 km et inférieur à 30 km : 72,90 € HT, soit 80,19 € TTC - supérieur à 30 km : 90 HT, soit 99 € TTC	Année scolaire 2013 / 2014

2014-AJ-n°064	Avenant n°1 au marché public n° 2013-24	Marché à bons de commande - Transport des élèves handicapés -lot 4 : desserte école de Saint Seurin sur l'Isle - Modification des taux de TVA de 7 à 10 % - Précision sur l'affectation des élèves (réalisée par la commission des droits à l'autonomie des personnes handicapées et de l'inspection académique)	VORTEX	<u>Coût unitaire par trajet :</u> - inférieur ou égal à 10 km : 38,70 € HT, soit 42,57 € TTC - supérieur à 10 et inférieur à 20 km : 45 € HT, soit 49,50 € TTC - supérieur à 20 km et inférieur à 30 km : 45,90 € HT, soit 50,49 € TTC - supérieur à 30 km : 46,80 € HT, soit 51,48 € TTC	Année scolaire 2013 / 2014
2014 n°02	Régie de recettes n°103 Transport public à Coutras	Abrogation de la régie et de la sous régie	Sans objet	Sans objet	13/02/2014
2014 n°013	Régie de recettes n°110 Transport des personnes à mobilité réduite - secteur Guîtres	Abrogation de la régie de recettes	Sans objet	Sans objet	01/04/2014
2014 n°014	Régie de recettes n°115 Transport des personnes à mobilité réduite - secteur Libourne	Abrogation de la régie de recettes	Sans objet	Sans objet	01/04/2014

14.04.050 – 6/10

Développement touristique :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
2014-AJ-n°061	Convention avec le Département de la Gironde	Levée de la taxe additionnelle à la taxe de séjour par La Cali pour le compte du Département de la Gironde	DEPARTEMENT DE LA GIRONDE	Dédommagement : 10% de la taxe de séjour	Indéterminée
2014 n°07	Régie de recettes n° 111 Prestations touristiques	Modification de la régie de recettes (changement du siège et des produits encaissés)	Sans objet	Sans objet	14/03/2014
2014 n°08	Régie de recettes n° 111 Prestations touristiques	Abrogation de la sous régie de recettes	Sans objet	Sans objet	14/03/2014
2014 n°11	Régie de recette Office de tourisme de Coutras	Abrogation de la régie de recettes	Sans objet	Sans objet	01/04/2014
2014 n°15	Régie de recettes n°119 Taxe de séjour	Modification de la régie de recettes - régie installée 40 Place Abel Surchamp à Libourne - mode de recouvrement des recettes par chèque, en numéraire, par virement	Sans objet	Sans objet	01/04/2014

Développement durable :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
2014-AJ-n°053	Contrat de prestations de services	Organisation de permanences Espaces Info Energie	ASSOCIATION CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE	2 160 € HT, soit 2 700 TTC	6 mois à compter du 03/03/2014

Envoyé en préfecture le 05/05/2014

Reçu en préfecture le 05/05/2014

Affiché le

2014-AJ-n°057	Contrat de prestations de services	Réalisation graphique de la synthèse du rapport de développement durable de l'année 2013	SAMUEL TORCHY	1 040 € HT, soit 1 300 € TTC	4 jours à compter du 10/02/2014
-------------------------------	------------------------------------	--	---------------	---------------------------------	------------------------------------

Action sociale communautaire :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
2014-AJ-n°048	Marché public n° 2014-01	Mission de coordination SPS ¹ pour les travaux de construction d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Coutras	ELYFEC SPS	1 410 € HT, soit 1 692 € TTC	A compter de la notification jusqu'à l'expiration du délai de la garantie de parfait achèvement
2014-AJ-n°050	Avenant n°1 au marché public n°2013-12	Maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction de l'aire d'accueil des gens du voyage de Coutras Modification du taux de TVA de 19,6 à 20 % et ajout de missions supplémentaires au marché initial (élaboration d'une notice d'impact et d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau)	AMODIAG ENVIRONNEMENT	Coût : 4 330 € HT, soit 5 196 € TTC	A compter du 26/02/2014 jusqu'à l'expiration du délai de la garantie de parfait achèvement
2014-AJ-n°051	Marché public n° 2014-02	Mission de contrôle technique pour des travaux de construction de l'aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Coutras	BTP CONSULTANTS	7 880 € HT, soit 9 456, € TTC	13 jours sur la durée des travaux à compter du 27/03/2014

Petite enfance, enfance, et jeunesse :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
2014-AJ-n°037	Contrat de prestations de services	Animation de bien-être et de détente pour le jeune public du RAM ² situé à Saint Denis de Pile	HELENE EMILY	Coût : 100 € exonérés de TVA par réunion et 25 € exonérés TVA de frais de déplacement	1 an à compter du 01/01/2014
2014-AJ-n°038	Contrat de prestations de services	Animation de bien-être et de détente pour le jeune public du RAM situé à Coutras	HELENE EMILY	Coût : 100 € exonérés de TVA par réunion et 50 € exonérés TVA de frais de déplacement	1 an à compter du 01/01/2014

¹ Sécurité et protection de la santé

² Relais assistantes maternelles

2014-AJ-n°039	Contrat de prestations de services	Animation de bien-être et de détente pour le jeune public du RAM situé à Guîtres	HELENE EMILY	Coût : 100 € exonérés de TVA par réunion et 25 € exonérés TVA de frais de déplacement	1 an à compter du 01/01/2014
2014-AJ-n°040	Contrat de prestations de services	Animation de bien-être et de détente pour le jeune public du RAM situé à Libourne	HELENE EMILY	Coût : 100 € exonérés de TVA par réunion et 38 € exonérés TVA de frais de déplacement	1 an à compter du 01/01/2014
2014-AJ-n°041	Contrat de prestations de services	Animation de réunions de travail organisées en direction des professionnels du RAM situé à Saint Denis de Pile	ASTRID DEBART	Coût : 45 € exonérés de TVA par réunion	1 an à compter du 01/01/2014
2014-AJ-n°042	Contrat de prestations de services	Animation de réunions de travail organisées en direction des professionnels du RAM situé à Libourne	ASTRID DEBART	Coût : 45 € exonérés de TVA par réunion	1 an à compter du 01/01/2014
2014-AJ-n°043	Contrat de prestations de services	Animation de réunions de travail organisées en direction des professionnels du RAM situé à Coutras	ASTRID DEBART	Coût : 45 € exonérés de TVA par réunion	1 an à compter du 01/01/2014
2014-AJ-n°044	Convention de mise à disposition de locaux	PRIJ ³ situé à Coutras / Prêt de la grande salle des Ateliers de Loisirs à Coutras pour un stage de Hip Hop dans le cadre de la semaine de la jeunesse	COMMUNE DE COUTRAS	A titre gracieux	Du 14 au 18/04/2014
2014-AJ-n°045	Convention de mise à disposition de locaux	PRIJ situé à Coutras / Prêt de la Maison des Associations à Coutras dans le cadre d'une journée portes ouvertes "Jobs d'été"	COMMUNE DE COUTRAS	A titre gracieux	Le 22/03/2014
2014-AJ-n°046	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux	Révision du loyer pour la crèche et la halte-garderie situées à Coutras	ASSOCIATION EVEIL DE L'ENFANT	Coût : 2 158,87 € par mois soit une augmentation de 14,87 € par mois	A compter du 01/01/2014

Envoyé en préfecture le 05/05/2014

Reçu en préfecture le 05/05/2014

Affiché le



2014-AJ-n°047	Avenant n°1 à la convention de bail	Révision du loyer pour la Maison Petite Enfance située à Saint Denis de Pile	ASSOCIATION LA SOURIS VERTE	Coût : 1 035,13 € par mois, soit une augmentation de 7,13 € par mois	A compter du 01/01/2014
2014-AJ-n°049	Avenant n°1 au marché public n° 2013-19	Circuits de transport entre les écoles et les accueils de loisirs du territoire de La Cal - Modification des taux de TVA de 7 à 10%	TRANSHORIZON AUTOCARS	Coût unitaire variant de 53,78 € HT soit 59,16 € TTC à 97,63 € HT, soit 107,39 € TTC selon le circuit et le type de véhicule	Du 24/03 au 15/07/2014
2014-AJ-n°055	Contrat de prestations de services	PRIJ situé à Coutras / Organisation d'un stage de danse Hip Hop et d'une Battle Hip Hop dans le cadre de la fête de la jeunesse	ASSOCIATION ACTA EST FABULA	Coût : 1 603 € exonérés de TVA	4 jours à compter du 14/04/2014
2014-AJ-n°056	Contrat de prestations de services	ALSH ⁴ primaire situé à Saint Denis de Pile / Organisation d'un festival jeune public intitulé FESTACLE au Maine Pommier à Lagorce	ASSOCIATION ARRREUH	Coût : 200 € exonérés de TVA	Le 25/04/2014
2014-AJ-n°058	Contrat de prestations de services	Animation de réunions de travail organisées en direction des professionnels du RAM situé à Guîtres	ASTRID DEBART	Coût : 45 € exonérés de TVA par réunion	1 an à compter du 01/01/2014
2014-AJ-n°059	Convention de mise à disposition de matériels	PRIJ situé à Guîtres / Prêt d'un produit mobile et itinérant dénommé coup de projecteur « les métiers du Viti-vinicole »	CAP METIERS	A titre gracieux	Une semaine à compter du 11/03/2014

Ressources humaines et mutualisation

14.04.050 – 10/10

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
2014-AJ-n°052	Avenant n°1 au marché public n° 2013-20 Groupement de commandes	Lot 1 : Achat de formations obligatoires liées à l'hygiène et la sécurité - CACES ⁵ - Intégration du détail du prix par journée de formation	SARL PICA CONSULTANT	Sans objet	3 ans à compter du 01/01/2014

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions, étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Libourne
 Le Président,
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président,
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais

⁵ Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 30 AVRIL 2014

14.04.051 – 1/11

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 23 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le trente avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL*		X	Fabienne MONTAUD
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND*		X	Thierry MARTY
Hélène ESTRADA	X			Jean-Paul GARRAUD*		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME*	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD*	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE*		X	Alexandre PEUS*	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY*	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT	X		
Jean-Louis d'ANGLADE*	X			Loïc MAGNAN*		X	Gérard HENRY
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON*		X	David REDON
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS*	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER*	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE*		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	58	9	
Catherine BERNADEAU*		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			67

Madame Hélène ESTRADA a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

Sur proposition de Monsieur le président,

Vu la délibération du 16 avril 2014 créant les commissions de travail, et à l'appel à candidature fait par courrier auprès des élus communautaires titulaires et suppléants,

Conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil communautaire peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré, et précisé la participation des conseillers municipaux non élus communautaires à titre consultatif,

Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire arrête la liste suivante :

Développement économique et équilibre commercial			
	Prénom	Nom	commune
conseillers communautaires titulaires	Chantal	DUGOURD	St Denis de Pile
	Isabelle	FEYRY	Les Eglisottes
	Laurence	ROUEDE	Libourne
	Mireille	CONTE JAUBERT	St Médard de Guizières
	Jacques	MESPLEDE	Les Peintures
	Jean Louis	D'ANGLADE	Abzac
	Jean-Paul	GARRAUD	Libourne
	Jean-Philippe	LE GAL	Libourne
	Jérôme	COSNARD	Coutras
	Alain	MAROIS	St Denis
	Bruno	LAVIDALIE	Lagorce
	Christophe	DARDENNE	Libourne
	David	RESENDÉ	Camps sur l'Isle
	Marcel	BERTHOME	St Seurin sur l'Isle
conseillers communautaires suppléants	Didier	DERAIN	Génissac
conseillers municipaux	Lucie	CHAMPAGNE	St Médard de Guizières
	Marie-Claire	ARNAUD	Coutras
	Stelly	FABRE	Les Eglisottes
	Sylvie	DAVID	Génissac
	Arnaud	BECHIEAU	Coutras
	Francis	GARETON	Les Eglisottes
	François	LECLAIRE	Génissac
	Guillaume	BERTRAND	Porchères
	Jean-Luc	NOUVEAU	St Médard de Guizières
	Paul	ARGIVIER	Puynormand

Aménagement espace/ Développement touristique/politiques contractuelles			
	Prénom	Nom	commune
conseillers communautaires titulaires	Claire	BLONDEL	Libourne
	Fabienne	MONTAUD	Libourne
	David	REDON	Porchères
	Denis	SIRDEY	Libourne
	Georges	DELABROY	St Christophe
	Jean Louis	D'ANGLADE	Abzac
	Jean-Luc	BARBEYRON	Pomerol
	Jean-Philippe	LE GAL	Libourne
	Philippe	HEFTRE	Coutras
	Richard	CROS	St Médard de Guizières
conseillers communautaires suppléants	Mariette	BENECH	Le Fieu
conseillers municipaux	Anne-Catherine	FAGOUR	Coutras
	Annie	ROY	St Martin de Laye
	Gabi	HOEPER	Libourne
	Martine	GOMBEAU	Puynormand
	Suzanne	TEIXEIRA	Lalande de Pomerol
	Armand	BATTISTON	Les Peintures
	Francis	GARETON	Les Eglisottes
	Jacques	BOUBEAUD	Lapouyade
	Jean-Charles	CEPISUL	Coutras
	Jean-François	VITRAC	Les Eglisottes
	Jean-Marie	BERTHIER	St Médard de Guizières
	Jérôme	GUILLOUX	St Martin du Bois
	Paul	ARGIVIER	Puynormand
	Roger	RAMOS	Coutras

Transports			
	Prénom	Nom	commune
conseillers communautaires titulaires	Chantal	GANTCH	Savignac sur l'Isle
	Mireille	CONTE JAUBERT	St Médard de Guizières
	Alain	PAIGNE	Gours
	Jean-Luc	DARQUEST	Bonzac
	Catherine	BERNADEAU	Libourne
conseillers communautaires suppléants	Caroline	RAYNIER	Pomerol
	Maria Flor	LACOSTE-LOPEZ	St Martin du Bois
	Christian	AICOBERRY	Porchères
	Christian	RAYMOND	Bayas
conseillers municipaux	Annie	ROY	St Martin de Laye
	Béatrice	LOURRY	Coutras
	Hélène	ARRIVE	Le Fieu
	Martine	DALLA-MUTA	Lagorce
	Titiane	COMBES	Camps sur l'Isle
	Benoît	FAUBET	Génissac
	Gilles	COLAS	Puynormand
	Jean-François	VITRAC	Les Eglisottes
	Jean-Marie	BERTHIER	St Médard de Guizières
	Jean-Paul	DUBOIS	Coutras
Habitat/ Logement			
	Prénom	Nom	commune
conseillers communautaires titulaires	Corinne	VENAYRE	Libourne
	Michelle	LACOSTE	Coutras
	Philippe	FAURT	Saint Martin du Bois
	Bernard	NADEAU	Les Eglisottes
	Kléber	AUDINET	St Ciers d'Abzac
	Sébastien	LABORDE	St Denis
conseillers communautaires suppléants	Mariette	BENECH	Le Fieu
	Christian	RAYMOND	Bayas
conseillers municipaux	Lucie	CHAMPAGNE	St Médard de Guizières
	Martine	GOMEZ	Camps sur l'Isle
	Bernard	GUILLEMOT	Les Eglisottes
	Christophe	GALAN	St Martin de Laye
	François	LECLAIRE	Génissac
	Guillaume	BERTRAND	Porchères
	Jean-Pierre	PAREJA	Lagorce
	Joël	ROUSSET	Libourne
	Maurice	DORET	Camps sur l'Isle
	Stéphane	CATALAN	St Médard de Guizières

Politique de la Ville / Insertion et CISPD			
	Prénom	Nom	commune
conseillers communautaires titulaires	Annie	POUZARGUE	Libourne
	Isabelle	HARDY	Libourne
	Jean Louis	ARCARAZ	Libourne
	Fabienne	FONTENEAU	St Denis
	Michelle	LACOSTE	Coutras
	Sabine	AGGOUN	Libourne
	David	REDON	Porchères
	Richard	CROS	St Médard de Guizières
conseiller communautaire suppléant	Véronique	CHENAL	Savignac sur l'isle
conseillers municipaux	Anne-Catherine	FAGOUR	Coutras
	Colette	ALMODOVAR	St Médard de Guizières
	Valérie	JARRY	St Médard de Guizières
	Véronique	HOUDINET	Lalande de Pomerol
	Didier	SICAIRE	Les Eglisottes
	Hervé	FAUDRY	Coutras
	Omar	N'FATI	Libourne
	Patrick	HUCHET	Les Eglisottes
	Patrick	JARJANETTE	St Seurin sur l'Isle
	Pierre	MANGUID	St Martin de Laye
	Robert	DELERIS	St Médard de Guizières

14.04.051 – 6/11

Environnement /Développement Durable et PCET			
	Prénom	Nom	Commune
conseillers communautaires titulaires	Agnès	SEJOURNET	Libourne
	Fabienne	KRIER	Bayas
	Mireille	CONTE JAUBERT	St Médard de Guizières
	Georges	DELABROY	St Christophe
	Jacques	MESPLEDE	Les Peintures
	Jean-Luc	DARQUEST	Bonzac
	Philippe	HEFTRE	Coutras
	Bernard	NADEAU	Les Eglisottes
	Pierre-Jean	MARTINET	Tizac de Lapouyade
conseillers communautaires suppléants	Annie	ESTEBAN	Guîtres
	Josiane	DORET	Abzac
	Maria Flor	LACOSTE-LOPEZ	St Martin du Bois
conseillers municipaux	Béatrice	LOURRY	Coutras
	Bernadette	BOUFFARD-GOURLLOT	Porchères
	Gilberte	DANE	St Ciers d'Abzac
	Martine	GOMBEAU	Puynormand
	Titiane	COMBES	Camps sur l'Isle
	Bernard	GUILLEMOT	Les Eglisottes
	Eric	BINET	Savignac sur l'Isle
	Frédéric	DUDILOT	Lalande de Pomerol
	Jonathan	LUTARD	Pomerol
	Mickaël	BOULET	Génissac
	Roger	RAMOS	Coutras

Action sociale d'intérêt communautaire			
	Prénom	Nom	Commune
conseillers communautaires titulaires	Annie	POUZARGUE	Libourne
	Claire	BLONDEL	Libourne
	Fabienne	KRIER	Bayas
	Fabienne	MONTAUD	Libourne
	Michelle	LACOSTE	Coutras
	Gonzague	MALHERBE	Libourne
	Sébastien	LABORDE	St Denis
conseillers communautaires suppléants	Josiane	DORET	Abzac
	Mariette	BENECH	Le Fieu
conseillers municipaux	Béatrice	LOURRY	Coutras
	Chantal	FARNIERE	Moulon
	Colette	ALMODOVAR	St Médard de Guizières
	Francine	LOTTE	Savignac sur l'Isle
	Magaly	MALHERBE	St Martin de Laye
	Martine	DALLA-MUTA	Lagorce
	Sylviane	GAUMERY	Les Eglisottes
	Véronique	HOUDINET	Lalande de Pomerol
	Nadine	DUPROL	Les Peintures
	Arnaud	BECHIEAU	Coutras
	Baptiste	CHANSARD	Coutras
	Benoît	FAUBET	Génissac
	Jean-Marie	EYQUEM	Les Eglisottes
	Maurice	DORET	Camps sur l'Isle

14.04.051 – 8/11

Petite Enfance/Enfance			
	Prénom	Nom	Commune
conseillers communautaires titulaires	Isabelle	HARDY	Libourne
	Sabine	AGGOUN	Libourne
	Loïc	MAGNAN	Moulon
	Thierry	MARTY	Libourne
	Kléber	AUDINET	St Ciers d'Abzac
conseillers communautaires suppléants	Françoise	DEMARE	Camps sur l'Isle
	Véronique	CHENAL	Savignac sur l'Isle
	Jean-Pierre	DUBET	Saint Sauveur de Puynormand
conseillers municipaux	Béatrice	PAVOT	Les Billaux
	Bernadette	BOUFFARD-GOURLOT	Porchères
	Carole	POUMEYROLS	Les Eglisottes
	Caroline	DELARBRE	Lalande de Pomerol
	Colette	LAGARDE	St Denis de Pile
	Emilie	FAUBET	Génissac
	Florence	PREVOT	St Médard de Guizières
	Hélène	CHAU	Coutras
	Isabelle	BAUDRAIS	St Martin de Laye
	Marie-Hélène	GERARD	Lagorce
	Jean-Marie	EYQUEM	Les Eglisottes
	Maurice	GUILLOT	St Seurin sur l'Isle
	Stéphane	CATALAN	St Médard de Guizières
Jeunesse			
	Prénom	Nom	Commune
conseillers communautaires titulaires	Isabelle	FEYRY	Les Eglisottes
	Sabine	AGGOUN	Libourne
	Gonzague	MALHERBE	Libourne
	Val	DUCLOS	Libourne
	Nouredine	BOUACHERA	Libourne
	Sébastien	LABORDE	St Denis de Pile
conseiller communautaire suppléant	Véronique	CHENAL	Savignac sur l'Isle
conseillers municipaux	Anne-Catherine	FAGOUR	Coutras
	Colette	ALMODOVAR	St Médard de Guizières
	Colette	BOUREAU	Porchères
	Florence	PREVOT	St Médard de Guizières
	Hélène	CHAU	Coutras
	Martine	DALLA-MUTA	Lagorce
	Stéphanie	PERRUTEL	Camps sur l'Isle
	Titiane	COMBES	Camps sur l'Isle
	Arnaud	BECHIEAU	Coutras
	Baptiste	CHANSARD	Coutras
	Wilfrid	NERI	Les Peintures
	Yves	DUBREUILH	Génissac

14.04.051 – 9/11

Ressources Humaines			
	Prénom	Nom	Commune
conseillers communautaires titulaires	Chantal	DUGOURD	St Denis
	Fabienne	FONTENEAU	St Denis
	Laurence	ROUEDE	Libourne
	Hélène	ESTRADE	Lapouyade
	Denis	SIRDEY	Libourne
	Jean-Paul	GARRAUD	Libourne
	Patrick	NIVET	Libourne
	Christophe	DARDENNE	Libourne
	Jean François	MARTINEZ	St Martin de Laye
	Michel	VACHER	Le Fieu
conseillers communautaires suppléants	Gérard	MUSSOT	Chamadelle
	Patrice	BOUVRY	St Christophe
conseillers municipaux	Lucie	CHAMPAGNE	St Médard de Guizières
	Marie-Claire	ARNAUD	Coutras
	Marie-Hélène	GERARD	Lagorce
	Sylvie	DACHARY	Les Peintures
	Dominique	GARDERE	Porchères
	Francis	GARETON	Les Eglisottes
	Honoré	CEGUY	Gours
	Jean-Pierre	ROLLAND	Tizac de Lapouyade
	Patrick	DE MARCHI	Camps sur l'Isle
		HUCHET	Les Eglisottes
	Robert	DELERIS	St Médard de Guizières
	Stéphane	CATALAN	St Médard de Guizières

Monde rural/ Patrimoine/ Moyens techniques			
	Prénom	Nom	commune
conseillers communautaires titulaires	Chantal	GANTCH	Savignac sur l'isle
	Claire	BLONDEL	Libourne
	Fabienne	MONTAUD	Libourne
	David	REDON	Porchères
	Richard	CROS	St Médard de Guizières
	Jean François	MARTINEZ	St Martin de Laye
	Michel	VACHER	Le Fieu
conseillers communautaires suppléants	Françoise	DEMARE	Camps sur l'Isle
	Didier	DERAIN	Génissac
	Patrice	BOUVRY	St Christophe
conseillers municipaux	Sylvie	DAVID	Génissac
	Bruno	BERTEAU	Les Peintures
	Claude	GUERIN	Les Eglisottes
	Daniel	BEAUFILS	Libourne
	Gilles	COLAS	Puynormand
	Hervé	FAUDRY	Coutras
	Jacques	BOUBEAUD	Lapouyade
	Jean-Marie	EYQUEM	Les Eglisottes
	Jean-Pierre	PAREJA	Lagorce
	Michel	RIMBAUD	Gours
Finances/ Fiscalité			
	Prénom	Nom	commune
conseillers communautaires titulaires	Anne	BERTHOME	St Seurin sur l'Isle
	Monique	JULIEN	Libourne
	Denis	SIRDEY	Libourne
	Gonzague	MALHERBE	Libourne
	Jean-Paul	GARRAUD	Libourne
	Patrick	NIVET	Libourne
	Bruno	LAVIDALIE	Lagorce
	Christophe	DARDENNE	Libourne
	David	RESENDÉ	Camps sur l'Isle
	Jean François	MARTINEZ	St Martin de Laye
conseiller communautaire suppléant	Alexandre	PEUS	Les Peintures
conseillers municipaux	Stelly	FABRE	Les Eglisottes
	Alain	JAMBON	Coutras
	Bernard	MALAISE	Porchères
	Francis	GARETON	Les Eglisottes
	Gérald	DUMOULY	St Médard de Guizières
	Patrick	MARTINONI	St Ciers d'Abzac
	Paul	ARGIVIER	Puynormand
	Pascal	PERRAULT	St Denis de Pile

Envoyé en préfecture le 05/05/2014

Reçu en préfecture le 05/05/2014

Affiché le



14.04.051 – 11/11

Marchés publics/ Affaires Juridiques			
	Prénom	Nom	Commune
conseillers communautaires titulaires	Monique	JULIEN	Libourne
	Gérard	HENRY	Génissac
conseillers municipaux	Gérald	DUMOULY	St Médard de Guizières
	Hervé	FAUDRY	Coutras
	Jonathan	LUTARD	Pomerol
	Patrick	DE MARCHI	Camps sur l'Isle

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 30 AVRIL 2014

14.04.052 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 23 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le trente avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL*		X	Fabienne MONTAUD
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND*		X	Thierry MARTY
Hélène ESTRADÉ	X			Jean-Paul GARRAUD*		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME*	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD*	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE*		X	Alexandre PEUS*	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY*	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT	X		
Jean-Louis d'ANGLADE*	X			Loïc MAGNAN*		X	Gérard HENRY
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON*		X	David REDON
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS*	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER*	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE*		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	58	9	
Catherine BERNADEAU*		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			67

Madame Hélène ESTRADÉ a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CALI AU SYNDICAT DE L'ENTRE DEUX MERS OUEST POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SEMOCTOM)**

Sur proposition Monsieur le Président,

Vu la compétence communautaire en matière de collecte et traitement des ordures ménagères, et l'adhésion, pour l'exercice de cette compétence, de la communauté d'agglomération du Libournais au SEMOCTOM,

Vu la délibération du comité syndical du SEMOCTOM en date du 12 septembre 2012 adoptant les nouveaux statuts du SEMOCTOM,

Vu la délibération du comité syndical du SEMOCTOM en date du 16 octobre 2013 adoptant l'article 7 modifiés,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 29 novembre 2013 relative à la modification des statuts du SEMOCTOM,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 février 2014 relative à la modification des statuts du SEMOCTOM,

Vu l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L. 5711-1 du CGCT qui indique que « le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre »,

Vu l'article 7 des statuts stipulant que : « Le comité syndical est composé de délégués titulaires et de délégués suppléants élus par les EPCI adhérents de la manière suivante : un délégué titulaire issu de chaque commune représentée dans l'EPCI et desservie par le SEMOCTOM.

Pour chaque délégué titulaire, un délégué suppléant est élu.

La composition du comité syndical est déterminée pour la durée du mandat et à périmètre constant après chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires ».

Considérant que les communes de Génissac et de Moulon sont desservies par le SEMOCTOM,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne des délégués au SEMOCTOM,

Communes	Titulaires	Suppléants
Génissac	Monsieur Mickaël BOULET	Monsieur Pascal DUCHENE
Moulon	Monsieur Jean-Paul ROUSSE	Monsieur Franck Le ROY

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le . et de la publication, le .
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 30 AVRIL 2014

14.04.053 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 23 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le trente avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL*		X	Fabienne MONTAUD
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND*		X	Thierry MARTY
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD*		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME*	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD*	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE*		X	Alexandre PEUS*	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY*	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT	X		
Jean-Louis d'ANGLADE*	X			Loïc MAGNAN*		X	Gérard HENRY
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON*		X	David REDON
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS*	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER*	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE*		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	58	9	
Catherine BERNADEAU*		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			67

Madame Hélène ESTRADE a été nommée secrétaire de séance

14.04.053 – 2/2

ADMINISTRATION GENERALE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CALI AU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE VALORISATION DU LIBOURNAIS HAUTE GIRONDE (SMICVAL)

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, président,

Vu la compétence communautaire en matière de collecte et traitement des ordures ménagères, et l'adhésion, pour l'exercice de cette compétence, de la communauté d'agglomération du Libournais au SMICVAL du Libournais – Haute Gironde,

Vu l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L. 5711-3 du CGCT,

Vu les statuts du SMICVAL adoptés lors de son assemblée générale du 11 septembre 2013,

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 novembre 2013 relative à la modification des statuts du SMICVAL,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 février 2014 relative à la modification des statuts du SMICVAL,

Vu l'article 5.1 des statuts stipulant le nombre de délégués titulaires et délégués suppléants d'après le dernier recensement connu de la population des communes,

Vu l'article 5.2 stipulant que les délégués suppléants sont désignés en même temps que les délégués titulaires. En cas d'absence d'un titulaire, le remplacement de celui-ci sera assuré par un suppléant et a voix délibérative,

Considérant que La Cali dispose d'une représentativité de 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants,

Considérant que la durée des fonctions des délégués siégeant au syndicat est identique à celle de la durée de leur mandat dans les assemblées qui les ont désignées,

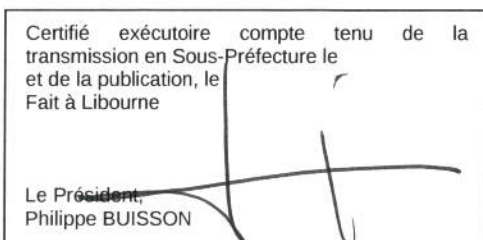
Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le conseil communautaire désigne les délégués suivants :

Titulaires : Monsieur Alain MAROIS, Monsieur Marcel BERTHOME, Monsieur Joël ROUSSET, Madame Chantal GANTCH, Monsieur Jean-Claude ABANADES, Monsieur David RESENDE, Monsieur Régis GRELOT, Monsieur Jean-Louis d'ANGLADE, Monsieur Michel FOULHOUX, Monsieur Michel VACHER.

Suppléants : Monsieur Jean-François MARTINEZ, Monsieur Michel RIMBAUD, Madame Laurence ROUEDE, Madame Fabienne KRIER, Monsieur Kléber AUDINET, Monsieur Jacques MESPLEDE, Monsieur Thierry MARTY, Madame Mireille CONTE-JAUBERT, Monsieur Bernard NADEAU, Madame Paquerette PEYRIDIEUX



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

Envoyé en préfecture le 05/05/2014
 Reçu en préfecture le 05/05/2014
 Affiché le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
 COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 30 AVRIL 2014

14.04.054 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
 Date de convocation : 23 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le trente avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL*		X	Fabienne MONTAUD
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND*		X	Thierry MARTY
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD*		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME*	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD*	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE*		X	Alexandre PEUS*	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY*	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT	X		
Jean-Louis d'ANGLADE*	X			Loïc MAGNAN*		X	Gérard HENRY
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON*		X	David REDON
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS*	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER*	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE*		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	58	9	
Catherine BERNADEAU*		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			67

Madame Hélène ESTRADE a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CALI AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE LIBOURNE**

Sur proposition de Monsieur le président,

A la suite des élections municipales, les mandats des représentants des collectivités territoriales aux conseils de surveillance des établissements de santé sont arrivés à échéance,

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Ouverte début avril 2010, l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Aquitaine met en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires. Ses actions visent à améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficient. Elle est la clef de voûte de la nouvelle organisation prévue par la Loi « Hôpital Patients Santé Territoires » du 21 juillet 2009 (article 118).

L'ARS d'Aquitaine intervient dans les domaines de l'offre de soins, de la santé publique, de la Veille et Sécurité Sanitaire, ainsi que l'Offre médico-sociale, tout au long du parcours de santé du citoyen. L'organisation garantit la transparence et la transversalité pour s'adapter aux enjeux et aux évolutions de la politique de santé. Les instances de l'ARS assurent la coordination des politiques de santé et la concertation avec ses principaux acteurs et les représentants des usagers.

L'ARS d'Aquitaine demande, par courrier du 15 avril 2014, la désignation de deux représentants au sein du « conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire de Libourne ».

Le conseil de surveillance est constitué de 3 collèges dont le nombre des membres est identiques :

- le collège des membres des collectivités territoriales (représentant du Maire, représentant de la commune, représentant de l'EPCI),
- le collège des représentants du personnel (représentants de la commission des soins infirmiers de rééducation et médico-techniques, représentants de la CME, représentants désignés par les organisations syndicales)
- le collège des personnalités qualifiées, dont les représentants des usagers.

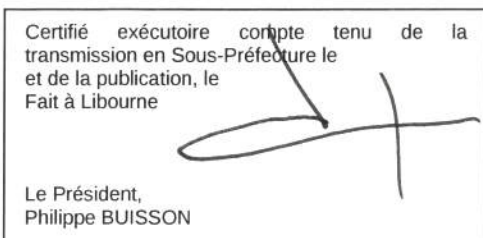
Il se prononce sur la stratégie de l'établissement et exerce un contrôle permanent sur sa gestion.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne deux représentants :

- Monsieur Sébastien LABORDE
- Madame Annie POUZARGUE



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 30 AVRIL 2014

14.04.071 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 23 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le trente avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL*		X	Fabienne MONTAUD
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND*		X	Thierry MARTY
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD*		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME*		X	Isabelle HARDY	Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD*	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE*		X	Alexandre PEUS*	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY*				Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Alain PAIGNE
Jean-Louis d'ANGLADE*	X			Loïc MAGNAN*			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON*		X	David REDON
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES		X	Sabine AGGOUN
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DI CORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS*	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER*	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE*		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	54	11	
Catherine BERNADEAU*		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			65

Madame Hélène ESTRADE a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE RENOUVELLEMENT SUBVENTIONS 2014

Sur proposition de Monsieur le Président,

Il est proposé de renouveler pour 2014, au titre de l'accompagnement dont elles bénéficiaient de la part des anciennes CDC qui ont fusionné, le soutien de la Communauté d'agglomération du Libournais à certaines associations portant des initiatives et manifestations culturelles. Ainsi :

L'association « Les Amis de l'Abbatiale de Guîtres » œuvre à la conservation et à la mise en valeur de ce patrimoine, à travers l'organisation de visites, de conférences et de manifestations culturelles. Depuis la construction de l'orgue en 1978, l'association a développé une programmation importante autour de la musique classique et du chant lyrique qui propose aux habitants du territoire communautaire une offre culturelle diversifiée, de qualité et à moindre coût. En 2014, du 22 juin au 14 septembre, cette 30^{ème} Saison musicale de l'Abbatiale de Guîtres proposera 17 concerts (dont 12 gratuits), ainsi qu'une exposition consacrée à l'orgue. La programmation mêle des formations nationales ou internationales confirmées à des artistes aquitains en émergence.

L'association bénéficie des labels « Scène d'été permanente » (Conseil Général de la Gironde) et « Aquitaine en Scène » (Conseil Régional d'Aquitaine). Elle a accueilli 2 500 spectateurs en 2013.

L'association « Les Confluences » créée en novembre 2013 reprend les activités de l'association « Totem Prog », à l'origine de plusieurs manifestations en faveur des musiques actuelles sur le secteur de Coutras, et œuvre pour la promotion de la culture.

En 2012, la 7^{ème} édition a subi d'importants problèmes liés aux intempéries (alerte météo concernant des vents violents), nécessitant l'annulation de concerts. Cette situation a engendré un déficit de 49 000 € pour l'association « Totem Prog », en partie comblé par un remboursement de l'assurance (37 200 €) et une subvention exceptionnelle de La Cali (6 000 €).

En 2013, tout en poursuivant son action de promotion de la culture, l'association « Totem Prog » a choisi de réduire l'envergure de ses actions. Le festival « Confluences » a été organisé sur une seule journée (samedi 6 juillet 2013) en faisant appel à des groupes locaux. Cette programmation réduite a permis de continuer à mobiliser les adhérents, de former une nouvelle équipe à même de prendre le relais de l'organisation, tout en soldant le déficit financier de l'édition 2012.

En 2014, la nouvelle association propose deux soirées de concerts payants, mêlant chanson française, rocket musique électronique, le 11 et 12 juillet à Coutras.

L'association « MKP – MusiK à Pile » qui œuvre pour la promotion de la culture et en particulier des musiques actuelles, est un partenaire de La Cali qui met en place un programme culturel annuel sur le territoire, avec le festival « MusiK à Pile » en point d'orgue, du 13 au 15 juin 2014.

Cette manifestation propose une programmation orientée sur la chanson française et les musiques actuelles, mêlant artistes confirmés et en émergence. Construit autour de deux soirées de concerts payants et une journée familiale gratuite, cet événement développe de nombreuses actions en faveur du développement durable, de la solidarité et de la citoyenneté.

Le festival bénéficie des labels « Scène d'été permanente » (Conseil Général de la Gironde) et « Aquitaine en Scène » (Conseil Régional d'Aquitaine). Il est adhérent au Réseau des festivals ruraux d'Aquitaine. Il a accueilli 4500 spectateurs en 2013.

L'association « Qui de l'œuf ou de la poule ? » œuvre pour la promotion de la culture et a développé une programmation orientée sur la photographie, avec le festival « Photographicofolies » en point d'orgue.

Le 11^{ème} festival « Photographicofolies » est construit sur deux journées d'animation les 28 et 29 juin 2014, à Saint Denis de Pile, proposant des expositions photographiques, des rencontres avec des professionnels, des ateliers de pratique photographique et d'initiation au laboratoire numérique, des conférences. Cet événement est complété par 7 expositions itinérantes présentées dans des médiathèques, bibliothèques, mairies du territoire de La Cali, durant les mois de juillet et août 2014. Une 8^{ème} exposition est également installée à l'Ecomusée du Libournais.

Le festival bénéficie du label « Scène d'été permanente » (Conseil Général de la Gironde). Il a accueilli 5 000 visiteurs déclarés en 2013 à l'occasion du festival et des expositions itinérantes.

14.04.071 – 3/3

Vu l'avis favorable de la Commission culture du 28 janvier 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

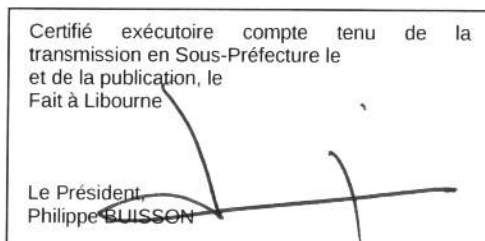
Le Conseil communautaire a adopté, à l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le versement d'une subvention aux associations « Les amis des l'Abbatiale de Guitres » et « Qui de l'œuf ou de la poule » et a adopté par 66 voix pour et une voix contre (Monsieur Gonzague MALHERBE) le versement d'une subvention aux associations « Les confluences » et « MKP – Music à pile ».

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

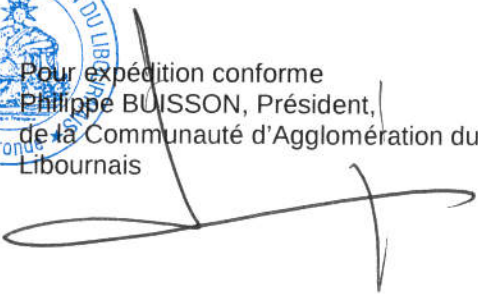
- à verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessous
- à signer les conventions afférentes

ASSOCIATION	MANIFESTATION 2014	SUBVENTION
LES AMIS DE L'ABBATIALE DE GUITRES	30 ^{ème} saison musicale du 22 juin au 14 septembre	4 500 €
LES CONFLUENCES	Soirées de concerts les 11 et 12 juillet	6300 €
MKP – MUSIC A PILE	17 ^{ème} édition du festival du 13 au 15 juin	8 000 €
QUI DE L'ŒUF OU DE LA POULE	11 ^{ème} festival Photographicofolies du 28 et 29 juin	2 200 €

Les projets de convention sont consultables au secrétariat général.



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



CONVENTION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION ENTRE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS ET
L'ASSOCIATION « LES AMIS DE L'ABBATIALE DE GUITRES » POUR
LA « SAISON MUSICALE DE L'ABBATIALE » - EDITION 2014

Cadre réglementaire et contexte :

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) souhaite soutenir les initiatives culturelles dont l'intérêt communautaire est reconnu.

L'association « Les Amis de l'Abbatiale de Guîtres » œuvre à la conservation et à la mise en valeur de ce patrimoine, à travers l'organisation de visites, de conférences et de manifestations culturelles. Depuis la construction de l'orgue en 1978, l'association a développé une programmation importante autour de la musique classique et du chant lyrique qui propose aux habitants du territoire communautaire une offre culturelle diversifiée, de qualité et à moindre coût.

Cette convention d'objectifs a pour but de cadrer les engagements respectifs de chaque partie, dans le cadre de l'organisation de la 30^{ème} édition de la « Saison musicale de l'Abbatiale », du 22 juin au 14 septembre 2014.

Parties prenantes

Entre

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali), BP 2026, 33502 Libourne cedex, représentée par son Président, Monsieur Philippe Buisson,

Et

L'association « Les Amis de l'Abbatiale de Guîtres », Mairie, BP 16, 33230 Guîtres, représentée par son Président, Monsieur Bertrand Jaunay.

Article 1 : Objet de la convention

L'association « Les Amis de l'Abbatiale de Guîtres » élabore un programme artistique en lien avec les orientations de la politique culturelle de la CALI.

Pour la 30^{ème} édition de la « Saison musicale de l'Abbatiale de Guîtres », l'association proposera, sous réserve de modification :

- 5 concerts payants en soirée avec des formations ou des artistes tels que l'Orchestre de Madagascar, l'Orchestre de Chambre de la Gironde ou les Voix Tsiganes d'Urs Karpatz,
- 12 concerts gratuits des dimanches 23 juin au 15 septembre 2013 permettant la promotion d'artistes régionaux, de jeunes musiciens diplômés des conservatoires ou de chorales,
- une exposition sur l'orgue, sa facture, son histoire installée dès le printemps 2014 et destinée à tout public, notamment aux collégiens.

Compte tenu de l'intérêt artistique et du caractère fédérateur de cette programmation, ainsi que sa contribution à l'attractivité du territoire communautaire, La Cali accorde une aide de 4 500 € correspondant à la subvention versée en 2013.

Article 2 : Modalités de versement de la subvention

La Cali s'engage à verser une subvention de 4 500 € à l'association « Les Amis de l'Abbatiale de Guîtres » pour l'organisation de la 30^{ème} édition de la « Saison musicale de l'Abbatiale de Guîtres ».

Un dossier comprenant les pièces suivantes est annexé à la présente convention d'objectifs :

- lettre de demande de subvention,
- note sur le contenu du projet,
- budget prévisionnel : dépenses et recettes détaillées par poste.

La subvention communautaire donnera lieu à deux versements qui interviendront à titre prévisionnel au mois de mai 2014 à hauteur de 80 % du montant et au plus tard le 30 novembre 2014 pour le solde après transmission des bilans d'activités.

Article 3 : Engagement de l'association

L'association s'engage à fournir pour le 30 novembre 2014 au plus tard les pièces énumérées à l'article 2 et s'engage également à :

- faire apparaître le logo de « la Communauté d'Agglomération du Libournais » sur ses documents promotionnels,
- faire mention du site de covoiturage développé par La Cali : www.covoiturage.lacali.fr,
- présenter un budget, un rapport d'activité et un bilan financier de la manifestation intégrant à chaque fois les dépenses et les recettes,
- installer la banderole partenaire « La Communauté d'Agglomération du Libournais » sur le site de la manifestation,
- informer La Cali du suivi de son activité par l'établissement d'un rapport d'activités, d'un bilan financier annuel présentés à la clôture de chaque exercice, accompagnés d'une revue de presse et d'une enquête sur la fréquentation,
- inviter le Président de La Cali ou son représentant aux Assemblées Générales.

Article 4 : Modification

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci. Les parties conviennent de rechercher par la voie de la concertation toutes les solutions amiables aux problèmes pouvant se présenter.

Article 5 : Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2014.

Article 6 : Annulation

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Libourne, le

Le Président de la communauté
d'agglomération du Libournais

Philippe BUISSON

Fait à Guîtres, le

Le Président de l'association « Les Amis
de l'Abbatiale de Guîtres »

**LES AMIS DE L'ABBATIALE
DE GUITRES**

Bertrand JAUNAY
B.P. 16 - MAIRIE DE GUITRES

33230 GUITRES

**CONVENTION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION ENTRE
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU LIBOURNAIS ET L'ASSOCIATION « QUI DE L'ŒUF OU DE
LA POULE ? » POUR LE FESTIVAL
« PHOTOGRAPHICOFOLIES » – EDITION 2014**

Cadre réglementaire et contexte :

La Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali) souhaite soutenir les initiatives culturelles dont l'intérêt communautaire est reconnu.

L'association « Qui de l'œuf ou de la poule ? » œuvre pour la promotion de la culture et a développé une programmation orientée sur la photographie, avec le festival « Photographicofolies » en point d'orgue.

Parties prenantes

Entre

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali), BP 2026, 33502 Libourne cedex, représentée par son Président, Monsieur Philippe Buisson,

Et

L'association « Qui de l'œuf ou de la poule ? », Mairie, 37 route de Paris, 33910 Saint Denis de Pile, représentée par son Président, Monsieur Alain Delmont.

Article 1 : Objet de la convention

L'association « Qui de l'œuf ou de la poule ? » élabore un programme artistique en lien avec les orientations de la politique culturelle de La Cali.

Pour la 11^{ème} édition du festival « Photographicofolies », l'association proposera, sous réserve de modification :

- deux journées d'animation les 28 et 29 juin 2014, à Saint Denis de Pile, proposant des expositions photographiques, des rencontres avec des professionnels, des ateliers de pratiques photographiques et d'initiation au laboratoire numérique, des conférences.
- 7 expositions itinérantes présentées en juillet et août 2014 dans des médiathèques, bibliothèques, mairies de la Cali, permettant ainsi au plus grand nombre, de profiter de cette culture photographique. Une 8^{ème} exposition est également installée à l'Ecomusée du Libournais.

Compte tenu de l'intérêt artistique et du caractère fédérateur de cette programmation, ainsi que sa contribution à l'attractivité du territoire communautaire, La Cali accorde une aide de 2 200 € correspondant à la subvention versée en 2013, hors aide exceptionnelle liée à une projection de cinéma (1 500 €).

Article 2 : Modalités de versement de la subvention

La Cali s'engage à verser une subvention de 2 200 € à l'association « Qui de l'œuf ou de la poule ? » pour l'organisation du 11^{ème} festival « Photographicofolies ».

Un dossier comprenant les pièces suivantes est annexé à la présente convention d'objectifs :

- lettre de demande de subvention,
- note sur le contenu du projet,
- budget prévisionnel : dépenses et recettes détaillées par poste.

La subvention communautaire donnera lieu à deux versements qui interviendront à titre prévisionnel au mois de mai 2014 à hauteur de 80 % du montant et au plus tard le 30 novembre 2014 pour le solde après transmission des bilans d'activités.

Article 3 : Engagement de l'association

L'association s'engage à fournir pour le 30 novembre 2014 au plus tard les pièces énumérées à l'article 2 et s'engage également à :

- faire apparaître le logo de « la Communauté d'Agglomération du Libournais » sur ses documents promotionnels,
- faire mention du site de covoiturage développé par La Cali : www.covoiturage.lacali.fr,
- présenter un budget, un rapport d'activité et un bilan financier de la manifestation intégrant à chaque fois les dépenses et les recettes,
- installer la banderole partenaire « La Communauté d'Agglomération du Libournais » sur le site de la manifestation,
- informer La Cali du suivi de son activité par l'établissement d'un rapport d'activités, d'un bilan financier annuel présentés à la clôture de chaque exercice, accompagnés d'une revue de presse et d'une enquête sur la fréquentation,
- inviter le Président de La Cali ou son représentant aux Assemblées Générales.

Article 4 : Modifications

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci. Les parties conviennent de rechercher par la voie de la concertation toutes les solutions amiables aux problèmes pouvant se présenter.

Article 5 : Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2014.

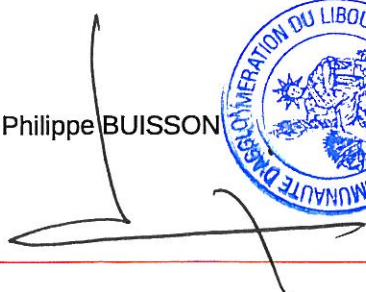
Article 6 : Annulation

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Libourne, le

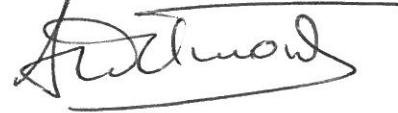
Le Président de la communauté
d'agglomération du Libournais

Philippe BUISSON



Fait à Saint Denis de Pile, le

Le Président de l'association « Qui de
l'œuf ou de la poule ? »



Alain DELMONT

CONVENTION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION ENTRE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU LIBOURNAIS ET L'ASSOCIATION « MKP - MUSIK A PILE »
POUR LE FESTIVAL « MUSIK A PILE » - EDITION 2014

Cadre réglementaire et contexte :

La Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali) souhaite soutenir les initiatives culturelles dont l'intérêt communautaire est reconnu.

L'association « MKP – MusiK à Pile » qui œuvre pour la promotion de la culture et en particulier des musiques actuelles, est un partenaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais qui met en place un programme culturel annuel sur le territoire, avec le festival « MusiK à Pile » en point d'orgue, du 13 au 15 juin 2014.

Parties prenantes

Entre

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali), BP 2026, 33502 Libourne cedex, représentée par son Président, Monsieur Philippe Buisson,

Et

L'association « MKP – MusiK à Pile », Mairie, 37 route de Paris, 33910 Saint Denis de Pile, représentée par sa Présidente, Madame Cécile Lanoë.

Article 1 : Objet de la convention

L'association « MKP – MusiK à Pile » élabore un programme artistique en lien avec les orientations de la politique culturelle de la CALI.

Pour la 17^{ème} édition du festival « MusiK à Pile », l'association proposera, sous réserve de modification :

- les 13 et 14 juin 2014, deux soirées de concerts payants mêlant chanson française, rock et musique électronique, avec des artistes issus de la scène européenne, française, ou régionale tels que l'Orchestre National de Barbès, Oldelaf, Hilight Tribe, Les Trottoirs d'en Face ou la Compagnie Fracas.

Le festival mettra également en avant les jeunes talents du territoire communautaire à travers une ballade musicale organisée avec les ateliers d'ensemble des écoles de musique de Saint Seurin sur l'Isle, « Instru'Menthe » de Saint Denis de Pile, le collège Marguerite Duras à Libourne, les associations « Lucane Musiques » et « Mets la Prise », ainsi que la compagnie « Les Petits Riens ».

- le 15 juin 2014, une journée gratuite dédiée aux familles mêlant des spectacles à destination du jeune public, des concerts, des animations de cirque, ainsi qu'un espace « Petits festivaliers » proposant jeux, livres, musiques aux enfants, en collaboration avec le Centre social « Portraits de familles ».

Compte tenu de l'intérêt artistique et du caractère fédérateur de cette programmation, ainsi que sa contribution à l'attractivité du territoire communautaire, La Cali accorde une aide de 8 000 € correspondant à la subvention versée en 2013.

Article 2 : Modalités de versement de la subvention

La Cali s'engage à verser une subvention de 8 000 € à l'association « MKP – MusiK à Pile » pour l'organisation de son 17ème festival.

Un dossier comprenant les pièces suivantes est annexé à la présente convention d'objectifs :

- o lettre de demande de subvention,
- o note sur le contenu du projet,
- o budget prévisionnel : dépenses et recettes détaillées par poste.

La subvention communautaire donnera lieu à deux versements qui interviendront à titre prévisionnel au mois de mai 2014 à hauteur de 80 % du montant et au plus tard le 30 novembre 2014 pour le solde après transmission des bilans d'activités.

Article 3 : Engagement de l'association

L'association s'engage à fournir pour le 30 novembre 2014 au plus tard les pièces énumérées à l'article 2 et s'engage également à :

- o faire apparaître le logo de « la Communauté d'Agglomération du Libournais » sur ses documents promotionnels,
- o faire mention du site de covoiturage développé par La Cali : www.covoiturage.lacali.fr,
- o présenter un budget, un rapport d'activité et un bilan financier de la manifestation intégrant à chaque fois les dépenses et les recettes,
- o installer la banderole partenaire « La Communauté d'Agglomération du Libournais » sur le site de la manifestation,
- o informer La Cali du suivi de son activité par l'établissement d'un rapport d'activités, d'un bilan financier annuel présentés à la clôture de chaque exercice, accompagnés d'une revue de presse et d'une enquête sur la fréquentation,
- o inviter le Président de La Cali ou son représentant aux Assemblées Générales.

Article 4 : Modification

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci. Les parties conviennent de rechercher par la voie de la concertation toutes les solutions amiables aux problèmes pouvant se présenter.

Article 5 : Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2014.

Article 6 : Annulation

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Libourne, le 14 MAI 2014

Le Président de la communauté
d'agglomération du Libournais

Philippe BUISSON



Fait à Saint Denis de Pile, le

La Présidente de l'association « MusiK
à Pile »

Cécile LANOE

**CONVENTION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION ENTRE
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU LIBOURNAIS ET L'ASSOCIATION « LES CONFLUENCES »
POUR LE FESTIVAL « CONFLUENCES » - EDITION 2014**

Cadre réglementaire et contexte :

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) souhaite soutenir les initiatives culturelles dont l'intérêt communautaire est reconnu.

L'association « Les Confluences » créée en novembre 2013 reprend les activités de l'association « Totem Prog », à l'origine de plusieurs manifestations en faveur des musiques actuelles sur le secteur de Coutras, et œuvre pour la promotion de la culture.

En 2012, la 7^{ème} édition a subi d'importants problèmes liés aux intempéries (alerte météo concernant des vents violents), nécessitant l'annulation de concerts. Cette situation a engendré un déficit de 49 000 € pour l'association « Totem Prog », en partie comblé par un remboursement de l'assurance (37 200 €) et une subvention exceptionnelle de La Cali (6 000 €).

En 2013, tout en poursuivant son action de promotion de la culture, l'association « Totem Prog » a choisi de réduire l'envergure de ses actions. Le festival « Confluences » a été organisé sur une seule journée (samedi 6 juillet 2013) en faisant appel à des groupes locaux. Cette programmation réduite a permis de continuer à mobiliser les adhérents, de former une nouvelle équipe à même de prendre le relais de l'organisation, tout en soldant le déficit financier de l'édition 2012.

En 2014, la nouvelle association propose deux soirées de concerts payants, mêlant chanson française, rock et musique électronique, le 11 et 12 juillet à Coutras.

La Cali souhaite confirmer son soutien financier au festival « Confluences », manifestation phare pour le territoire.

Cette convention d'objectifs a pour but de cadrer les engagements respectifs de chaque partie, dans le cadre de la 9^{ème} édition du festival « Confluences ».

Parties prenantes

Entre

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali), BP 2026, 33502 Libourne cedex, représentée par son Président, Monsieur Philippe Buisson,

Et

L'association « Les Confluences », Maison des Associations, 153 rue Pierre Brossolette, 33230 Coutras, représentée par son Président, Monsieur Nicolas Martrenchard.

Article 1 : Objet de la convention

L'association « Les Confluences » élabore un programme artistique en lien avec les orientations de la politique culturelle de La Cali.

Pour la 9^{ème} édition du festival « Confluences », l'association proposera deux soirées de concerts payants autour de la chanson française, du rock et de la musique électronique, avec des artistes issus de la scène régionale et nationale, les vendredi 11 et samedi 12 juillet 2014 à Coutras.

Compte tenu de l'intérêt artistique et du caractère fédérateur de cette programmation, ainsi que sa contribution à l'attractivité du territoire communautaire, La Cali accorde une aide de 6 300 € correspondant à la subvention versée en 2013.

Article 2 : Modalités de versement de la subvention

La Cali s'engage à verser une subvention de 6 300 € à l'association « Les Confluences » pour l'organisation du 9ème festival des Confluences.

Un dossier comprenant les pièces suivantes est annexé à la présente convention d'objectifs :

- lettre de demande de subvention,
- note sur le contenu du projet,
- budget prévisionnel : dépenses et recettes détaillées par poste.

La subvention communautaire donnera lieu à deux versements qui interviendront à titre prévisionnel au mois de mai 2014 à hauteur de 80 % du montant et au plus tard le 30 novembre 2014 pour le solde après transmission des bilans d'activités.

Article 3 : Engagement de l'association

L'association s'engage à fournir pour le 30 novembre 2014 au plus tard les pièces énumérées à l'article 2 et s'engage également à :

- faire apparaître le logo de « la Communauté d'Agglomération du Libournais » sur ses documents promotionnels,
- faire mention du site de covoiturage développé par La Cali : www.covoiturage.lacali.fr,
- présenter un budget, un rapport d'activité et un bilan financier de la manifestation intégrant à chaque fois les dépenses et les recettes,
- installer la banderole partenaire « La Communauté d'Agglomération du Libournais » sur le site de la manifestation,
- informer La Cali du suivi de son activité par l'établissement d'un rapport d'activités, d'un bilan financier annuel présentés à la clôture de chaque exercice, accompagnés d'une revue de presse et d'une enquête sur la fréquentation,
- inviter le Président de La Cali ou son représentant aux Assemblées Générales.

Article 4 : Modification

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci. Les parties conviennent de rechercher par la voie de la concertation toutes les solutions amiables aux problèmes pouvant se présenter.

Article 5 : Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2014.

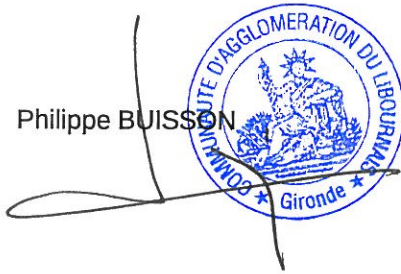
Article 6 : Annulation

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Libourne, le

Le Président de la communauté
d'agglomération du Libournais

Philippe BUISSON



Fait à Coutras, le

Le Président de l'association « Les
Confluences »

Nicolas MARTRENCHARD

153, rue Pierre Brossolier
33230 Coutras • 0624027600





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
SEANCE DU 30 AVRIL 2014**

14.04.072 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**Date de convocation : 23 avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le trente avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL*		X	Fabienne MONTAUD
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND*		X	Thierry MARTY
Hélène ESTRADA	X			Jean-Paul GARRAUD*		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME*		X	Isabelle HARDY	Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD*	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE*		X	Alexandre PEUS*	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY*				Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Alain PAIGNE
Jean-Louis d'ANGLADE*	X			Loïc MAGNAN*			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON*		X	David REDON
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES		X	Sabine AGGOUN
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS*	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER*	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE*		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	54	11	
Catherine BERNADEAU*		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			65

Madame Hélène ESTRADA a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

FESTIVAL « FEST'ARTS » ET SES PREALABLES SUR LA CALI « LA RUE PREND LES CHAMPS » - EDITION 2014 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE LIBOURNE

Sur proposition de Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali) organise, avec le soutien de la Ville de Libourne, Les Préalables de Fest'arts.

La Ville de Libourne organise depuis 23 ans le festival international des arts de la rue « Fest'Arts ». Depuis 7 ans, les Préalables « La Rue prend les champs » investit les communes de La Cali pour proposer des moments festifs et culturels, en mobilisant associations, élus et population.

En 2012, le Syndicat du Pays du Libournais, en lien avec le service « Tourisme » de La CALI, a mené une étude qui souligne le rayonnement national du festival « Fest'Arts » qui a attiré près de 50 000 spectateurs. Cette attractivité très forte permet des retombées économiques non négligeables sur le territoire, notamment pour les secteurs de la restauration et de l'hôtellerie.

« La Rue prend les champs » participe en outre à cette dynamique, au regard de la fréquentation estimée à 6 000 spectateurs en 2013.

En 2014, les trois communes de Lagorce, Les Peintures et Libourne ont été associées pour recevoir, du 4 au 8 août, la 7ème édition de « La Rue prend les champs ». « Danbor Talka - Le Choc des Tambours », création européenne, proposera un spectacle mêlant percussion et pyrotechnie.

La Cali prend en charge les frais artistiques, de transports, de restauration, de droits d'auteur et de location technique, une partie de la communication, relatifs à l'organisation de « La Rue prend les champs » pour un montant prévisionnel de 57 852 €.

La ville de Libourne prend en charge l'organisation technique, la communication générale, et met à disposition des communes d'accueil le personnel administratif et technique nécessaire au bon déroulement de la manifestation. Elle reverse également à La Cali 2 986 €, correspondant à une partie l'aide à projets de coopération Eurorégion Aquitaine-Euskadi perçue par la Ville de Libourne au titre de chef de file pour la mise en œuvre du projet « Danbor Talka- Le Choc des Tambours ».

A l'issue de ce reversement, il reste à la charge de La Cali un budget global de 54 866 €.

Compte tenu de l'intérêt artistique et du caractère fédérateur et structurant de cette programmation culturelle, de son intérêt pour les habitants et, au-delà, pour l'attractivité du territoire communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission culture du 28 janvier 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité (65)** conseillers présents ou ayant donné pouvoir,

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre en charge les frais liés à l'organisation de la manifestation « La Rue prend les champs » notamment les frais artistiques, de transport, d'hébergement, de restauration, de droits d'auteurs et de location technique,
- de signer la convention de partenariat avec la Ville de Libourne.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6288 (cachets artistiques et transports), 6257 (hébergement et restauration), 6236 (communication), 6188 (droits d'auteurs), 611 (contrats de prestation de service) - service gestionnaire et destinataire CULT2 - fonction 33

Le projet de convention est consultable au secrétariat général.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LIBOURNAIS ET LA VILLE DE LIBOURNE – SERVICE
FESTIVITÉS ET ACTIONS CULTURELLES POUR LE FESTIVAL
« FEST'ARTS » ET SES PRÉALABLES SUR LA CALI
« LA RUE PREND LES CHAMPS » - ÉDITION 2014**

Cadre réglementaire et contexte :

Dans le cadre du festival « Fest'arts » organisé par la Ville de Libourne, la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) soutient la mise en œuvre de la manifestation « La Rue prend les champs », préalables du festival « Fest'Arts » sur le territoire de La Cali, au titre des manifestations reconnues d'intérêt communautaire.

Cette manifestation permet la diffusion du spectacle « Danbor Talka - Le Choc des Tambours » les 4 et 6 août 2014 sur les communes de Lagorce et Les Peintures (dans le cadre de « La Rue prend les champs ») et le 8 août 2014 à Libourne (dans le cadre de « Fest'Arts »).

Dans ce contexte, la Ville de Libourne et la Communauté d'agglomération du Libournais ont souhaité joindre leurs intérêts dans le cadre d'une coorganisation de la manifestation « La Rue prend les champs ».

Parties prenantes

Entre

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali), BP 2026, 33502 Libourne cedex, représentée par son Président, Monsieur Philippe Buisson,

Et

La Ville de Libourne – Service des Festivités et des actions culturelles, représentée par son Adjoint au Maire, Monsieur Michel Galand.

Article 1 : Objet de la convention

La Cali porte et prend en charge les frais liés à la manifestation « La Rue prend les champs », préalable du festival « Fest'Arts ».

La Ville de Libourne (service Festivités et Actions Culturelles) se voit déléguer par La Cali la conception artistique et l'organisation technique de « La Rue prend les champs ». Elle finance la manifestation à travers le reversement d'une part de la subvention reçue par l'Euro-région et les contributions volontaires (mise à disposition de personnel et de matériel municipal).

Article 2 : Obligations spécifiques de La Cali

En contrepartie de la réalisation des prestations définies au présent contrat, La Cali s'engage à :

- prendre en charge directement le coût pour les 3 représentations du spectacle « Danbor Talka - Le Choc des Tambours » organisées du 4 au 8 août 2014 sur les communes de Lagorce, Les Peintures et Libourne :
- les cachets artistiques et les frais de transport de l'Association BIG DRUM en qualité de producteur pour le spectacle « Danbor Talka – le choc des Tambours » réunissant les

074

compagnies « Commandos Percu » et « Deabru Beltzak » pour un montant de **38 000 € TTC (trente huit mille euros toutes taxes comprises)**,

- **la prestation et le transport de 4 techniciens « sonorisation et éclairage »**, sur présentation de facture d'un montant de **12 000 € TTC (douze mille euros toutes taxes comprises)**,
 - **les frais de droits d'auteur (SACD et SACEM) et droits annexes**,
 - **les frais éventuels de gardiennage**,
 - **les frais éventuels pour la mise en place de poste de secours**,
 - verser **3 732 € TTC (trois mille sept cent trente deux euros toutes taxes comprises)** à la Ville de Libourne (service Festivités et Actions Culturelles) pour l'hébergement et la restauration du midi et soir du 3 août au 8 août 2014 (inclus) des membres des compagnies programmées dans le cadre de « La Rue prend les champs », préalables du festival « Fest'Arts ». Aucun supplément, à quelque titre que ce soit, ne pourra s'ajouter à ce montant.
- Il sera réglé par mandat administratif sur présentation d'une facture établie à l'issue des représentations par la Ville de Libourne (service Festivités et Actions Culturelles) à l'ordre de La Communauté d'Agglomération du Libournais BP 2026 33502 Libourne.
- prendre en charge la signalisation des différents lieux de représentation sur « La Rue prend les champs », préalables du festival « Fest'Arts » (banderoles, fléchage, tractage...).

Article 3 : Obligations spécifiques de la Ville de Libourne – service Festivités et Actions Culturelles

En contrepartie de la réalisation des prestations définies au présent contrat, la Ville de Libourne (service Festivités et Actions Culturelles) s'engage à :

- prendre en charge la conception artistique, l'organisation technique, la communication générale de la manifestation « La Rue prend les champs », préalables du festival « Fest'Arts » sur le territoire de La Cali,
- mettre à disposition des communes d'accueil le personnel administratif et technique nécessaire au bon déroulement de la manifestation,
- assurer les repas et catering des artistes et des techniciens avant et/ou après les représentations sur les lieux de spectacle du 4 au 8 août 2014 sur les communes d'accueil,
- verser une participation financière pour la mise en œuvre de 3 représentations du spectacle « Le Choc des Tambours », pour un montant de **2 986 € TTC (deux mille neuf cent quatre vingt-six euros toutes taxes comprises)** correspondant à une partie l'aide à projets de coopération Eurorégion Aquitaine-Euskadi 2013 signé le 16 décembre 2013 et perçue par la Ville de Libourne au titre chef de file pour la mise en œuvre du projet « Danbor Talka- Le Choc des Tambours ». Aucun supplément, à quelque titre que ce soit, ne pourra s'ajouter à ce montant.

Il sera réglé par mandat administratif sur présentation d'une facture établie à l'issue des représentations par la Communauté d'Agglomération du Libournais à l'ordre de la Mairie de Libourne (service Festivités et Actions Culturelles).

Article 4 : Durée et planning

La convention est conclue pour la durée du festival « Fest'Arts » et de ses préalables « la Rue prend les champs », soit du 4 au 8 août 2014.

Le spectacle gratuit « Le Choc des Tambours » proposé par les compagnies « Commandos Percu » et « Deabru Beltzak » aura lieu :

- les 4 et 6 août 2014 à 22h dans les communes de Lagorce et Les Peintures,
- le 8 août 2014 à 22h30 dans la commune de Libourne

Article 5 : Communication

La Ville de Libourne (service Festivités et Actions Culturelles) autorise La Cali à utiliser le nom, l'image de l'évènement à l'occasion de manifestations de relations publiques ou dans des articles, revues, mailings et, plus généralement, sur tout support de communication interne ou externe à La Cali et ce avant, pendant et après la manifestation.

La présence de l'enseigne et du logo de La Cali sera conforme à la charte graphique en vigueur et selon les supports fournis par La Ville de Libourne (service Festivités et Actions Culturelles) :

- 800 : affiches quadri 32 X50,
- 300 affiches quadri 120X80,
- 150 affiches 120x176 pour 150 faces de mobilier urbain du Libournais,
- 46 000 programmes Fest'arts (avant dernière de couverture),
- Site internet du festival www.festarts.com.

La Ville de Libourne (service Festivités et Actions Culturelles) s'engage à communiquer auprès de la presse sur la coorganisation « La Rue prend les champs, préalables du festival Fest'Arts » et à inviter La Cali aux événements du type :

- conférence de presse,
- repas partenaires,
- inauguration officielle.

Article 6 : Formalités

Toutes les démarches, déclarations, taxes et frais afférents aux formalités éventuelles auxquelles donnerait lieu le présent contrat seront à la charge respective des parties pour celles qui les concernent.

Article 7 : Résiliation

En cas d'inexécution de l'une des obligations prévues au présent contrat et 30 jours après une mise en demeure restée sans réponse, le contrat sera résilié de plein droit à moins qu'il en soit précisé autrement dans la lettre.

En cas d'annulation, de report ou d'interdiction de l'opération ou de la promotion du coorganisateur, par disposition légale, réglementaire ou décision de justice, les parties se rapprocheront afin de convenir de la nouvelle affectation à la somme prévue au contrat. Si les parties n'arrivaient pas à trouver une nouvelle affectation, le contrat serait résolu de plein droit sans que cela puisse donner lieu à une indemnité au profit de l'une ou l'autre de parties.

Dans cette hypothèse, la rémunération sera limitée aux seules phases réalisées.

Fait à Libourne, le 05.05.14

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Libournais

Philippe BUISSON



Fait à Libourne, le

L'Adjoint au Maire de Libourne

Michel GALAND

